

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET
DU JEUDI 30 JANVIER 2025**

Yaoundé, le 30 janvier 2025

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Joseph DION NGUTE, a présidé un Conseil de Cabinet, le jeudi 30 janvier 2025 dès 10 heures, à l'Auditorium de ses Services. Y ont pris part, les Ministres d'Etat, les Ministres, les Ministres Délégués et les Secrétaires d'Etat.

Cette rencontre stratégique, dédiée au Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), était articulée autour des points ci-après :

1. l'exposé du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire sur « *les objectifs, les axes et la stratégie d'exécution du PIISAH* » ;
2. la présentation du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales sur « *les développements à l'œuvre dans le sous-secteur des productions et des industries animales à la faveur de l'implémentation du PIISAH* » ;
3. l'exposé du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural sur « *les avancées enregistrées dans le volet agricole du PIISAH et les perspectives* » ;
4. les divers.

Après le propos introductif du Chef du Gouvernement, le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire a fait savoir que le **Chef de l'Etat** a prescrit l'élaboration du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique pour la période 2024-2026, dans un contexte marqué par un déficit structurel persistant de notre balance commerciale et un taux d'inflation élevé. Il s'agit donc de la réponse présidentielle visant à relever les défis liés à la vie chère ainsi qu'à la sécurité et la souveraineté alimentaires. Le coût estimatif de la mise en œuvre de ce Plan est de 1 500 milliards de F CFA, à mobiliser progressivement à travers les ressources internes ordinaires et les financements extérieurs.

L'objectif assigné au PIISAH est globalement de réduire le déficit de la balance commerciale, au moyen d'une substitution des denrées importées par une production locale abondante et qualitative impulsée par le secteur privé. Dans cette logique, trois axes d'intervention ont été privilégiés. Il s'agit *d'abord* de la sécurisation de 400 000 hectares de terre dans la Plaine Centrale et de l'aménagement de 160 000 hectares d'espaces agricoles et halieutiques, assortis du désenclavement des bassins de production. *Ensuite*, il est question d'améliorer significativement la production, la transformation et la commercialisation des denrées. *Enfin*, les dispositions sont prises dans l'optique de vulgariser les résultats de la recherche et de favoriser l'accès des acteurs à la formation et aux financements. En même temps, des mesures structurelles sont prévues dans le sens de l'assainissement substantiel de l'environnement des affaires et de l'aménagement conséquent du cadre législatif et réglementaire.

Evoquant la stratégie d'intervention du PIISAH, le Ministre chargé de l'Economie a indiqué qu'elle repose sur la mobilisation des opérateurs du secteur privé, lesquels sont appelés à bénéficier d'un accompagnement de l'Etat ainsi que des partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, le développement des chaînes de valeur constitue un levier important pour la dynamisation des filières prioritaires retenues.

Dans sa présentation, le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales s'est appesanti sur deux produits, à savoir le poisson et le lait, dont il a mis en exergue les données chiffrées représentant le gap entre la demande et la production locales. Ainsi, l'objectif poursuivi à partir de 2026 est la production annuelle de 602 500 tonnes de poissons et 351 900 tonnes de lait. Pour chacune de ces denrées, les divers axes du PIISAH ont été déclinés en actions concrètes permettant d'atteindre les cibles fixées. A titre d'illustration, *en ce qui concerne le poisson*, il est prévu l'acquisition des équipements et matériels de pêche ainsi que la construction des points de débarquement dans les pêcheries pour augmenter la quantité de poisson de pêche de capture. La mise en place des infrastructures de conservation et de commercialisation ainsi que le renforcement des capacités des acteurs figurent également au nombre des dispositions retenues pour obtenir des résultats satisfaisants. Il a été souligné, à cet égard, que la construction d'un marché aux poissons à *Idenau* dans la Région du Sud-Ouest et à *Youpwe* dans la ville de Douala, de même que la modernisation du débarcadère sur ce dernier site sont autant d'initiatives s'inscrivant dans le cadre de cette démarche. *S'agissant du lait*, l'augmentation de la production se fondera sur le Plan national de développement de la filière laitière en cours de validation. En tout état de cause, il est question de créer des fermes à vocation laitière disposant des vaches importées ayant une grande productivité. Dans cette veine, des génisses gestantes dotées de hautes

performances laitières sont en voie d'acquisition au profit des acteurs de l'interprofession laitière. Des projets focalisés sur les animaux locaux seront également mis en œuvre. Dans ce sillage, 21 centres d'insémination artificielle sont en cours de construction. Dans l'intervalle, l'option a été prise d'acquérir des matériels et des équipements modernes, afin de renforcer les capacités des promoteurs privés spécialisés dans la transformation et dans la distribution du lait.

D'une manière générale, il a été indiqué que dans le sous-secteur des productions et des industries animales, le PIISAH sera notamment mis en œuvre à travers des contrats de performance avec des structures spécialisées.

Prenant la parole à son tour, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a indiqué que le volet agricole du PIISAH repose essentiellement sur 7 spéculations, à savoir le blé, le riz, l'huile de palme, le sucre, le soja, le maïs et les engrais.

Après avoir présenté les statistiques sur la disponibilité de ces différentes spéculations sur le territoire national, l'accent a été mis sur les diligences en cours au plan opérationnel pour améliorer leur production locale. *Pour ce qui est du blé*, 6 variétés à haut rendement ont été retenues et développées concomitamment en hautes et basses altitudes. Les premières productions font l'objet d'une redistribution aux agriculteurs en qualité de semences. En ce qui concerne spécifiquement les farines panifiables, les essais sont réalisés avec du manioc et six unités de production sont d'ores et déjà fonctionnelles. Pour la seule année 2024, 5 normes sur les farines locales ont été validées et 13 000 tonnes de farine panifiable ont été produites. *S'agissant du riz*, l'objectif poursuivi est la production de 465 000 tonnes en 2026. L'aménagement des périmètres hydroagricoles se poursuit à cet effet. Il est également envisagé de produire des semences améliorées qui seront mises à la disposition des agriculteurs. *En ce qui concerne l'huile de palme*, l'ambition est de disposer d'une masse supplémentaire d'environ 40 000 tonnes en 2026. Dans cette logique, la priorité est accordée à la modernisation des agro-industries de première transformation telles que la *Cameroon Development Corporation* et la *PAMOL Plantations*, afin d'accroître leurs rendements. L'option supplémentaire consiste en la construction de nouvelles unités d'extraction d'huile de palme, mais aussi en l'acquisition des presses modernes pour les coopératives de planteurs. En tout état de cause, un accompagnement spécifique est apporté aux acteurs pour l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires. A la faveur de ces diverses mesures, 452 tonnes de semences ont déjà été produites et 2 millions de tonnes d'engrais ont été mis à la disposition des producteurs. *Relativement au maïs et au soja*, la demande locale connaîtra une satisfaction progressive avec la création projetée dans la Plaine Centrale, de vastes exploitations privées pratiquant une agriculture mécanisée. Il convient de préciser que dans sa phase pilote, le projet Plaine Centrale permettra notamment de produire 600 000 tonnes de maïs, 50 000 tonnes de soja, 100 000 tonnes de riz paddy, 600 000 tonnes de pomme de terre et 400 000 tonnes de manioc.

A l'issue du débat qui a suivi ces présentations, le Chef du Gouvernement a demandé au Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de lui soumettre à des intervalles réguliers un rapport sur l'implémentation du PIISAH, en mettant en exergue les contraintes éventuelles. Il a appelé les Ministres chargés de l'Elevage et de l'Agriculture, à responsabiliser pleinement les organes opérationnels impliqués dans l'exécution de ce Plan Intégré. Des orientations ont également données sur les modalités d'octroi des appuis aux acteurs privés.

Le Conseil s'est achevé à 12 h 20 mn. -

Yaoundé, le 30 JAN 2025

**Le Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre,**



FOUDA Séraphin Magloire